

CÔTE D'IVOIRE

PROJET DE DECLARATION PAYS COP26

Monsieur le Président de la COP26,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais adresser, au nom de son **Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, nos sincères remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni pour l'organisation de la COP26, la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont ma délégation a fait l'objet depuis son arrivée malgré le contexte difficile de COVID19.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il y a **urgence** d'autant plus que le premier volet du *sixième Rapport* d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (*GIEC*) nous met tous face à nos responsabilités. C'est avec raison que, la Côte d'Ivoire, mon pays, a marqué sa volonté de s'engager sur une trajectoire de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques, à travers la **révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour un rehaussement de son ambition**. Aussi, dans ce nouvel élan, l'accent a été mis sur :

- La réduction significative du taux de déforestation à hauteur de de 70% à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ;
- L'augmentation du reboisement par la conversion d'un (1) million d'hectares de terres en forêts à l'horizon 2030 ;

- L'accroissement des énergies renouvelables dans la production d'électricité pouvant atteindre **45 % du mix énergétique avec le retrait du charbon** ;
- Le renforcement de l'efficacité énergétique au niveau des sous-secteurs bâtiments, commerces, transports et industries ;
- La promotion de systèmes de transport intelligent par le déploiement de transport de masse tels que le métro d'Abidjan et la mobilité électrique ;
- La promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat, notamment la mise en œuvre à grande échelle du système de riziculture intensif (SRI) ;
- La mise en œuvre de décharges modernes et de centres de valorisation et d'enfouissement technique avec récupération de méthane ;
- L'accroissement des infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques, et
- La promotion de l'économie circulaire.

En somme, la Côte d'Ivoire s'engage à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre de **30,41 % d'ici à 2030**. Cet objectif correspond à un abattement chiffré d'environ **37 millions de tonnes équivalent CO₂**, là où l'ambition de la Côte d'Ivoire dans son premier document CDN affichait un abattement de **9 millions de tonnes équivalent CO₂**, soit une réduction de **28,25 % en 2030** par rapport à un scénario de référence. Par cette ambition renforcée, notre pays marque sa ferme volonté de réduire son empreinte carbone et de participer à l'effort global de réduction des émissions dans le cadre de l'Accord de Paris.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Sachez que ce travail ne s'est pas arrêté à ce niveau de réduction de 30,41 pour cent. Nous avons approfondi les réflexions et mon pays est aujourd'hui en mesure d'affirmer **qu'il pourrait atteindre la neutralité carbone entre**

2030 et 2050 à condition de bénéficier des appuis financiers additionnels et ce, grâce à la conversion de 3 millions d'hectares de terres en forêts en lien avec notre Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension de nos Forêts.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce combat, nous devons le faire pour notre génération et les générations futures, auxquelles nous avons le devoir de léguer une planète, dans laquelle elles pourront à leur tour bien vivre et s'épanouir car nous n'avons qu'une seule planète et nous devons nous donner les moyens de la préserver. *Vive le développement durable !*

Je vous remercie.

Glasgow, le 10 novembre 2021